

Décision

Objet : Tarifs Colloque « Tarifs pour la participation au colloque « L'Eau et les Ecosais » du 08 au 10 novembre 2018.

Direction des affaires
financières

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

- 25 € HT soit 30 € TTC : **droit d'inscription** au colloque gratuit pour les enseignants et les étudiants de l'université de Tours.

- 25 € HT soit 30 € TTC : **forfait participation aux déjeuners** des jeudi vendredi et samedi, redevable pour tous les participants.

- 16,66 € HT soit 20 € TTC : **forfait participation au dîner** du vendredi, redevable pour tous les participants.

Prise d'effet immédiate

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Le Président,



Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne Lettre et Langues